

## PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 17 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept du mois de février à dix-neuf heures les membres du Conseil Municipal de la Commune de Poey de Lescar, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pierre SOLER, Maire.

Etaient présents : Alain BARRALON, Patricia DEGOS, André LACRAMPE, Chantal ROUTUROU, Marie THIBORD, Adjoint, Nadine BEGARDES, Marie-Odile DOUSSE, Elie MANESCAU, Stéphanie MAZET, Vincent MENGELLE, Marie-Claire MORETTO, Véronique PARENT, Paul-Régis POLLIN, Christophe SAJUS.

Etaient absents : Angélique GALLEGO donne pouvoir à Vincent MENGELLE, Christelle MALNOU donne pouvoir à Marie THIBORD

Secrétaire de séance : André LACRAMPE (art. 2121-15 du CGCT).

Date de convocation : 11/02/2025

Publié et affiché le 18/02/2025

---

#### ORDRE DU JOUR

- Budget communal : Vote Compte Financier Unique – Exercice 2024
- Dépenses investissement 2025 avant le vote du budget primitif 2025
- Attribution marché entretien des espaces verts 2025-2027
- Loyers 2025 : révision loyers 2025
- Augmentation participation employeurs Comité d'Action Sociale 64
- Tennis Club de Poey de Lescar : convention de partenariat
- Désignation nouveau délégué suppléant au syndicat mixte eau et assainissement des 3 cantons

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance précédente du 09 décembre 2024.

#### **DEL N° 2025/02/17/01**

#### **BUDGET COMMUNAL : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) DE L'EXERCICE 2024**

*L'élaboration de ce CFU est un travail commun entre la DGS et le Maire. L'année 2024 est plus difficile au niveau des comptes à la suite des investissements majeurs de la plaine de sports qui impactent le résultat de l'année 2024. Nous constatons aussi une baisse de la capacité d'autofinancement. Monsieur le Maire présente l'ensemble des dépenses particulières sur l'année 2024, les charges à caractère général, les charges de personnel, et les autres charges de gestion courant en présentant les évolutions des chapitres par rapport à l'année 2023. La CAF brute représente plus de 15% des recettes réelles de fonctionnement. Le ratio de désendettement est à 4.26% contre 4.13% à notre arrivée en 2020. La situation est dégradée au vu de la CAF mais l'investissement majeur de la plaine des sports n'impactera pas le fonctionnement de la commune.*

*Le maire quitte la salle à 19h40 pour laisser la présidence à Mme MORETTO pour le vote du CFU. Il revient dans la salle à 19h48.*

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222-3,  
Vu la délibération n° 2022/09/26/12 du 26 septembre 2022 adoptant la mise en place de la nomenclature M57,

Vu l'avis favorable du comptable sur le passage de la commune au CFU en date du 11 juillet 2024,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune, lequel peut se résumer ainsi

Considérant que le Compte financier unique met en évidence les informations clés sur la situation budgétaire et financière de la Commune ; Considérant que le Compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, simplifiant leurs travaux préparatoires à sa production ;

Considérant que ce Compte financier unique remplace les anciens comptes administratifs et de gestion ;

Considérant que Monsieur le Maire n'a pas participé au vote de ce Compte financier unique ; L'assemblée délibérante, réunie sous la Présidence de Marie-Claire MORETTO, vote le compte financier unique de l'exercice 2024 à 16 voix pour et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses	Prévu :	4 774 666.00 €
	Réalisé :	3 657 068.96 €
	Restes à réaliser :	250 390.00 €
Recettes	Prévu :	4 774 666.00 €
	Réalisé :	2 956 574.61 €
	Restes à réaliser :	351 000.00 €

Fonctionnement :

Dépenses	Prévu :	1 953 258,00 €
	Réalisé :	1 187 695,71 €
Recettes	Prévu :	1 953 258,00 €
	Réalisé :	2 019 544.57 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement	- 700 494,35 €
Fonctionnement	831 848,86 €
Résultat global	131 354,51 €

**DEL N° 2025/02/17/02**

**AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL POUR MANDATEMENT DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'en vertu des dispositions de l'article L-1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dépenses d'investissement hors reports et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, peuvent être mandatées jusqu'à l'approbation du budget primitif, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget précédent.

Le calcul du crédit d'investissement de référence s'établit comme suit :

Dépenses réelles d'investissement inscrites au BP 2024 : 2 904 799.14€ soit **726 199.79€**  
(2 904 799.14/4)

Pour l'année 2025, il vous est proposé :

- D'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ci-après, avant le vote du budget primitif pour un montant global de **101 000€** (inférieur ou égal au maximum autorisé)
  - De voter les chapitres ou opérations concernées :
    - Chapitre 21 :  
Article 2188-Autres Immobilisations corporelles :1 000.00€
    - Chapitre 23 :  
Article 2313- Constructions – Opération Ecole: 60 000€  
Article 2312-Constructions- Opération Plaine des sports :40 000 €
- Où l'exposé de M le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- **AUTORISE** le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sus-énoncées
  - **PRÉCISE** que ces crédits seront repris au budget primitif de l'exercice 2025.

### **DEL N°2025/02/17/03**

#### **ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA COMMUNE DE POEY DE LESCAR : RESULTAT DE LA CONSULTATION ET CHOIX DE L'ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE DU MARCHÉ**

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée, du 19/12/2024 au 23/01/2025 en vue de sélectionner le que la commune souhaite renouveler le marché entretien des espaces verts à compter du 01/01/2025 et étendre le périmètre des chantiers. En effet, au vu des difficultés de recrutement et après analyse des coûts, l'option de maintenir le service technique à 3 agents et étendre le périmètre de l'entreprise en charge de l'entretien des espaces verts paraît la solution la plus avantageuse.

Les prestations du présent marché concernent la réalisation de travaux d'entretien des espaces verts sur certains sites du domaine communal.

*L'entreprise a toute la gestion de la tonte de la commune sauf le secteur centre (Maison DOUX, mairie et salle Joseph Teixido).*

*La charge de travail étant allégée pour nos agents, une planification des tâches devra permettre une amélioration de l'entretien.*

1. Ces prestations ont pour objet :

- La tonte des espaces en herbe avec ramassage et évacuation des déchets de coupe : finition au rotofil y compris pied de trottoirs stabilisés, soufflage, ramassage et évacuation des déchets en centre agréé
- Débroussaillage 3 fois/an de part et d'autre de l'ensemble des voiries de la ville soit 10000 ml env. Comprenant toutes les retombées de trottoirs ; pieds de murs, trottoirs stabilisés y compris soufflage ramassage et évacuation des déchets en centre agréé
- La taille des haies y compris soufflage ramassage et évacuation des déchets en centre agréé

2. Le présent marché aura une durée d'un an à compter de la date de notification. Il pourra être reconduit ou renouvelé, dans la limite de 3 ans. Il invite l'Assemblée à se prononcer sur la suite à donner à cette consultation et dépose sur le bureau les offres reçues ainsi que le dossier d'analyse.

3. Critères de jugement des offres

Le pouvoir adjudicateur choisira l'attributaire du marché sur la base des critères de sélection suivants :

- Prix des prestations 60 %
- Valeur technique 40%

Pour la notation de la valeur technique, les équipes devaient remettre un mémoire technique.

À l'issue du délai imparti à la consultation, 6 entreprises ont déposé leur offre et leur candidature :

ENTREPRISES	MONTANT GLOBAL	
	PRIX HT	PRIX TTC
1- PRUETTE SERVICES	24 110.00 €	28 932.00 €
2- LAFITTE ENVIRONNEMENT	64 791.80 €	77 750.16 €
3- LES COTEAUX DES HAUT DE GASCOGNE	28 748.00 €	34 497.60 €
4- SANTA FE	43 689.52 €	52 427.42 €
5- ID VERDE LANDES ADOUR	41 300.00 €	49 560.00 €
6- GUILHEM et FILS	55 700.00 €	66 840.00 €

Monsieur le Maire informe l'assemblée de ne pas participer au débat, ni au vote considérant l'offre d'une entreprise dont son fils est employé.

Au regard des critères de notation, le classement suivant est établi :

N° de classement des offres examinées	Nom commercial du soumissionnaire individuel (note/10)
1	PRUETTE SERVICES (9.6)
2	LES COTEAUX DES HAUTS GASCOGNE (8.7)
3	ID VERDE (7.4)
4	SANTA FE (6.6)
5	GUILHEM ET FILS (5.2)
6	LAFITTE ENVIRONNEMENT (4.3)

Il est donc proposé de retenir l'offre de l'entreprise présentant les meilleures notes prix et techniques : **PRUETTE SERVICES**, pour un montant de **24 110.00€ HT /an**.

En complément, le Maire demande également au Conseil de lui donner délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés relatifs à l'opération précitée lorsque les crédits sont inscrits au budget. De plus, toujours dans l'optique de faciliter l'administration communale dans ce dossier, les autorisations et délégations données par l'Assemblée pourraient être accordées au suppléant s'il en était besoin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 16 voix pour:

- **DECIDE** d'attribuer le marché comme suit :PRUETTE SERVICES pour un montant de 24 110.00€ HT.
- **AUTORISE** Monsieur le maire, après avoir informer les entreprises non retenues à signer le marché avec l' entreprise ci-dessus
- **DÉCIDE :**
  - De donner délégation à M le Maire, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché relatif à l'opération précitée, ainsi que de toutes modifications, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
  - Qu'en cas d'empêchement à M le Maire, son suppléant bénéficiera des présentes autorisations et délégation.
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires figureront dès le budget primitif 2025.

#### **DEL N° 2025/02/17/04**

##### **ANNULATION REVISION LOYERS 2025 BAUX COMMUNAUX**

Monsieur le Maire, en qualité de propriétaire bailleur de locaux commerciaux et professionnels, propose de ne pas appliquer d'évolution des prix des loyers pour l'année 2025 pour l'ensemble des locataires professionnels de la commune.

Monsieur le Maire rappelle que les loyers des baux communaux sont révisés au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année en fonction de la variation de la moyenne sur quatre trimestres de l'indice des loyers commerciaux, des activités tertiaires et celui de référence des loyers.

Cela représente une baisse de recettes 2025 pour la Commune de POEY DE LESCAR mais permet aux locataires de diminuer leur charge sur une année compliquée budgétairement.

Vu le Code Général des Impôts ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de ne pas appliquer la révision des loyers pour l'année 2025.
- **CHARGE** le Maire de mettre en œuvre cette décision à compter du 01 janvier 2025 aux locataires ci-dessus

#### **DEL N° 2025/02/17/05**

##### **COMITE D'ACTION SOCIALE DU PERSONNEL TERRITORIAL DU SUD-OUEST : PRISE EN CHARGE DES COTISATIONS**

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2007 la commune a fait le choix de participer aux frais de cotisations des agents à hauteur de 4€ (agent dont indice inférieur à 380) et 5.50€ (agent dont indice supérieur à 380). Depuis plus de 15 ans la cotisation est restée inchangée à 5€ (agent dont indice inférieur à 380) et 6.50€ (agent dont indice supérieur à 380). Il présente au Conseil Municipal les diverses actions menées en faveur du personnel par le Comité d'Action Sociale du Personnel Territorial du Sud-Ouest dont le siège social est situé au CDG 64, à savoir : actions vie familiale, vie quotidienne, mobilité, vie professionnelle, la retraite, en cas de coup dur, sorties, prestations exceptionnelles hiver et été, abonnements sportifs,... En 2024, l'assemblée générale du CAS 64 a décidé d'augmenter le montant de la cotisation à compter du 01/01/2025 de la façon suivante + 6.00€ /mois à chaque adhérent. Il propose au Conseil Municipal le maintien de la prise en charge par la commune de cette cotisation et l'augmentation de la participation employeur sur cette cotisation à + 5.50€/mois à chaque adhérent, étant précisé que le coût pour la commune sera de l'ordre de + 60.50€ par mois soit un total de 57€ + 60.50€=117.50€/mois pour 11 adhérents à compter du 01 janvier

2025. Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de maintenir la participation employeur aux cotisations CAS 64,
- **DECIDE** d'augmenter la prise en charge des cotisations au Comité d'Action Sociale du Personnel Territorial du Sud-Ouest sur la base de 10€ (4.50€+5.50€) par agent et par mois jusqu'à l'indice 380 et 11.50€ (6.00€+5.50€) au-delà, à compter du 1<sup>ER</sup> mars 2025.
- **PRECISE** que les crédits suffisants figureront au Budget Primitif de l'exercice 2025.

**DEL N° 2025/02/17/06**

**CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER LIANT LE TENNIS CLUB DE POEY DE LESCAR ET LA COMMUNE DE POEY DE LESCAR**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire présente le projet de convention qui a pour objectif de fixer les modalités pratiques de reversement de la subvention de la Fédération Française de Tennis par le Tennis Club de POEY DE LESCAR à hauteur de 40 000€ à la commune.

Il propose la signature de la convention de partenariat financier avec le Tennis Club de POEY DE LESCAR.

Invité à se prononcer sur cette question, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** de valider la convention de partenariat financier entre le Tennis Club de POEY DE LESCAR et la commune,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention proposée en annexe

**DEL N°2025/02/17/07**

**ELECTION D'UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT AU SYNDICAT MIXTE EAU ET ASSAINISSEMENT DES 3 CANTONS.**

Monsieur le Maire rappelle que à la suite du décès de Jean BELLOCQ, délégué suppléant au Syndicat Mixte Eau et Assainissement des 3 Cantons, il y a lieu de désigner un nouveau suppléant. Conformément à la loi, le mandat des délégués des Communes au Syndicat Mixte Eau et Assainissement des 3 Cantons est lié à celui du Conseil Municipal qui les a désignés. Il y a donc lieu, pour le conseil municipal de procéder à la désignation de leurs délégués. En application des statuts du Syndicat Mixte Eau et Assainissement des 3 Cantons, la Commune est représentée au sein du conseil du syndicat par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant. Monsieur le Maire invite le Conseil à procéder à la désignation un nouveau délégué suppléant. En application de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour effectuer ces désignations.

Après vote, ont obtenu :

- Délégué suppléant :  
Monsieur Paul-Régis POLLIN 17 voix

Proclamation des résultats :

- Délégué suppléant :  
Monsieur Paul-Régis POLLIN ayant obtenu l'unanimité a été proclamé délégué suppléant.

Adopté à l'unanimité.

## COMMUNICATIONS DU MAIRE

### DEPENSES :

ENTREPRISE	LIBELLE	DATE	MONTANT TTC
OUEST VENDEE BALAI	Achat balai de désherbage	01-2025	156.35 €
DESCOMPS	Curage fossés, terrassement et évacuation poteau terrain entrainement	01-2025	3 180.00 €
SOUFFLE VERT	Peinture terrain football	01-2025	1 036.20 €
PARTEDIS	Membranes anti-odeurs- WC Ecole	01-2025	280.64 €
PRUETTE SERVICES	Elagage arbres	01-2025	900.00 €
SEIRI	Mission Maitrise d'œuvre création parking	01-2025	6 708.00 €
ARNAUD SPORTS	Fourniture de puregrain 780kg	02-2025	1 310.40 €
IBILI PRODUCTION	Animation marché producteurs 20/06/2025	02-2025	643.55 €
ECR ENVIRONNEMENT	Plan détection réseaux -cour école	02-2025	1 356.00 €
SARRAT	Plan topographique et délimitation- Création parking Plaine des Sports	02-2025	1 020.00€

**Lancement marché bureau de contrôle** : réunion service technique le 30/01/2025 . Analyse des besoins sur bâtiments, équipements. Fléchage vérifications en régie et par un prestataire. Lancement marché bureau de contrôle en mars 2025 pour un démarrage en juin 2025.

**Alerte Population** : Rdv commercial système alerte population , vendredi 14/02/2025. Le cout est assez élevé mais surtout le système nécessite de récupérer les coordonnées téléphoniques de tous les poeyens, ce qui est irréaliste. Nous constatons un dysfonctionnement de l'application ma ville facile concernant les notifications. Monsieur le Maire rappelle les problèmes de circulation et route barrée rue du cami salié et la coupure gaz et confinement chemin du stade, l'application ma ville Facile a un problème sur l'envoi des notifications.

### **POEY 117 :**

#### **Installation de la centrale photovoltaïque :**

Démarrage des travaux de maçonnerie de la dalle pour les onduleurs le 03/03/2025.

Une zone de stockage de 20m<sup>2</sup> sera présente durant 3 semaines à côté du conteneur relais.

#### **Arrivée nouvelle locataire :**

Madame BRUN Laurence, accompagnante du deuil a signé un bail professionnel et occupe le local en remplacement de l'art thérapeute depuis le 01/02/2025.

**Local Coiffeuse** : Travaux à prévoir, changement éclairage

**Local Chaves** : Nous avons reçus les premiers devis menuiserie

#### **Travaux local Naturopathe :**

Les travaux ont duré une semaine et sont terminés depuis le 31/01/2025. Ils consistent principalement au changement du sol du local de la naturopathe et le sas d'entrée et sanitaires. Des petits travaux de changement d'éclairage et de robinetterie ont aussi été réalisés.

### **Centre Technique Municipal :**

Pour répondre aux infiltrations importantes d'eau dans le dépôt et après avoir eu un devis de changement du chéneau de quasiment 8000€, il a été décidé de réaliser les travaux en régie avec suppression du chéneau et prolongation du toit. Le cout des travaux ne dépasse pas 600€.

### **Plaine des Sports :**

#### **Parking stade :**

Signature devis bureau étude SEIRI pour la réalisation du parking au stade.

Validation par la famille HAU de la vente d'une parcelle de 1600 m<sup>2</sup> pour réaliser un parking au stade afin de réduire les nuisances de stationnement du weekend. Une déclaration préalable devrait être déposée avant fin mars.

**Suppression terrain entraînement et Eclairage Stade :** Le terrain d'entraînement a été remis en état avec suppression des poteaux béton, des éclairages et du câblage. Il pourra être remis en culture dès cette année.

#### **Travaux :**

Nous sommes toujours dans l'attente d'une intervention VIGNEAU pour les puisards.

Dans les vestiaires , l'entreprise COUGNAUD à modifier le système de chauffage et a mis en route en hors gel (8°) pour réduire l'humidité.

L'entreprise COUGNAUD va ajouter des VMC dans les 4 vestiaires (*Débit ajouté = 450 m<sup>3</sup>/h par vestiaire, débit déjà installé = 390 m<sup>3</sup>/h. Soit au total 840 m<sup>3</sup>/h, plus de 7 volume/heure.*)

L'entreprise EIFFAGE est intervenue : l'éclairage du cheminement du stade a été changé pour passer en 20 – 80%. Les éclairages des terrains de foot ont été réglés en 50% pour les entraînements. Installation de boitiers cette semaine.

Premier court couvert, les éclairages sont à changer , nous avons reçu un devis et sommes en attente de comparatifs.

**Rénovation de la cour d'école :** Poursuite du travail avec les paysagistes conceptrices qui doivent présenter en mars les premiers plans issus de la concertation avec les enfants et enseignants. Les élèves ont construit des maquettes afin d'établir des plans par les paysagistes.

**Analyse air :** Capteurs CO<sub>2</sub> installés après mise en route du chauffage dans l'école et l'ALSH. En attente des résultats d'analyse.

**Résidence séniors :** Présentation cette fin de mois de février du projet mis à jour suite aux remarques de la dernière réunion avec prise en compte de l'emprise d'une voie reliant l'allée Laulhere et la rue du clos de la rivière. Nous devons nous rapprocher de l'APGL pour connaître la procédure de mise en place d'une servitude de passage .

**City stade et équipements centre bourg :** proposition de réunion avec les jeunes 10-20 ans pour connaître leur besoin d'équipements en centre bourg, un mercredi après-midi dans la grande salle. A déterminer la date et l'organisation de cette réunion.

### **TE 64 :**

-Lancement audit bâtiments école, mairie et école de musique

-Rdv jeudi 20/02/2025 avec SEM ENR 64 pour projet d'installations combrières et panneaux photovoltaïques sur le domaine appartenant à la commune. Première réunion pour identifier secteurs et obtenir une proposition d'installation.

**Voirie Conseil Départemental 64**, visite du technicien le 13/02/2025 : travaux de réfection rue principale à venir. Analyse de la dangerosité de la circulation piétonne côté route dans le côté rue principale : prévoir signalétique supplémentaire : zone interdite piétons, passage sécurisé et flèches d'indication.

### **Personnel :**

-Nomination Pierre BOCAGE-BOUCHARD stagiaire sur le grade d'adjoint technique à compter du 01/01/2025.

-Réussite examen avancement de grade Céline LARROUDÉ- Nomination rédacteur principal 1ere classe au 01-01-2025, en attente des documents CDG tableau avancement de grade et délibération du taux de validation au prochain conseil municipal de mars 2025

**Recensement population** : recensement terminé depuis samedi 15/02/2025. Au bout d'une semaine 70% des personnes étaient recensées un record car objectif INSEE à 45 %. La seconde semaine 89% pour une cible à 70% et la 3eme semaine à 97% pour une cible à 90%. Nadia BORDES en qualité de coordinatrice a assuré de main de maître sa mission lors de cette période de recensement et a su motiver les 3 agents recenseurs qui ont été d'une efficacité redoutable.

**Journée arbre** : le vendredi 24 janvier 2025, à POEY DE LESCAR, la Fête de l'Arbre a rassemblé petits et grands autour d'un moment riche en découvertes et en partage. Grâce à l'implication des deux classes de l'école maternelle, ce moment a été un véritable succès.

### **Animations :**

**Piece de théâtre du 16-02-2025** : La vente des billets s'élève à 1 870€.

**Animation Saint Patrick** : samedi 15 mars 2025, groupe chants irlandais pour la St Patrick.

**Marché des producteurs** : vendredi 20 juin 2025.

**Rappel réunion publique** le mardi 18 mars à 19H00. Ce sera la dernière réunion publique du mandat.

La séance est levée à 21h10.